

BULLETIN D'ADHESION 2021



Nom et Prénom* : _____

Adresse personnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel fixe : _____ Tel portable : _____

Date de naissance : _____

Affectation : _____

Adresse mail où vous souhaitez recevoir les messages du syndicat : _____

Tel professionnel : _____

Corps et Grade : _____ Echelon : _____

Date d'adhésion : _____ Signature : _____

Crédit d'impôt :

La cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôts.
Ainsi, vous récupérez 66% de votre cotisation que vous soyez imposable ou non (sauf si vous déclarez aux frais réels).

Pour une cotisation d'un montant de 150€ vous bénéficiez d'un crédit d'impôts de 99€.

La cotisation annuelle revient donc à 51€.

Une cotisation représente une heure de travail mensuel, hors primes.

Mon adhésion me protège !

En adhérant au SPASEEN-FO, j'adhère à la confédération Force Ouvrière et à la Fédération de l'Enseignement et de la Culture, la FNEC FP-FO.

J'adhère aussi à la FGF-FO, 1^{ère} organisation syndicale dans la Fonction publique de l'Etat.

C'est bénéficier de l'AFOC, association Force Ouvrière des Consommateurs.

Une adhésion c'est une carte et des timbres.

Les collègues à temps partiel adhèrent au prorata de leur quotité de temps de travail.

Exemple de calcul pour un SAENES Classe normale 6eme échelon, indice 379 à 80% :

Timbre mensuel : $381/31 = 12,93€ \times 0,8 = 10,35€$. Cotisation annuelle : $12 \times 10,35€ + \text{la carte } 10€ = 134,20€$.

Les Retraités : une cotisation unique de 75€.

Les contractuels CDI : 135€ / Les contractuels CDD : 120€ / Les contractuels contrats aidés : 60€

Calculer votre timbre mensuel :

Indice	\div	Coefficient 2021	\times	Quotité de travail 100%, 80%, etc	$=$	Prix d'un timbre mensuel
		31		%		

Calculer votre cotisation :

Prix d'un timbre X nombre de mois	$+$	Carte 2021	$=$	Votre cotisation
\times		10 €		

Vous pouvez régler votre adhésion en une ou plusieurs fois (préciser au dos de chaque chèque la date d'encaissement).

* « Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SPASEEN FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : spaseen@fo-fnecfp.fr. »